

Boire l'eau du robinet

Votre service public de distribution d'eau potable vous fournit au robinet une eau respectant les normes des eaux destinées à la consommation humaine. L'eau potable est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé. Quels sont les bons gestes à adopter pour préserver sa qualité et apprécier sa consommation ?

Ne raccordez pas votre ressource d'eau privée (puits, forage) sur le réseau d'alimentation en eau potable, cela causerait de vrais risques sanitaires pour les personnes logeant chez vous et pour le voisinage.

Pour apprécier la consommation d'eau du robinet :

Laissez-la reposer dans une carafe ou une bouteille en verre pendant quelques heures dans le réfrigérateur pour éliminer un éventuel goût de chlore.

N'utilisez que l'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments.

L'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés en France. La RESE réalise chaque année, plusieurs milliers d'autocontrôles en supplément des contrôles sanitaires annuels de l'Agence Régionale de Santé.

Consommer l'eau du robinet, un choix écologique et économique.

En France:

La bouteille en plastique représente 41 % de l'emballage alimentaire en plastique. [Source : WWF 2019]

En achetant 9 milliards de litres d'eau en bouteilles plastiques par an, la France est le 5e pays plus gros consommateur d'eau en bouteille... [Source: Recygo.fr]

L'eau du robinet est en moyenne 200 fois moins chère que l'eau embouteillée et en plus elle est livrée à domicile! Alors, pourquoi hésiter? [Source: Cieau, centre d'information sur l'eau]



RESE

131 cours Genêt - CS 30551 17119 SAINTES Cedex Tél. Siège : 05 46 90 05 05 Tél. Service Clients : 05 46 72 17 17

